

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 10 juillet 2023 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2023-200 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 10 juillet 2023. Il est 19 h.

ADOPTÉ

2 personnes présentes dans la salle.

2023-201 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Aucune question.

CORRESPONDANCES DU MOIS DE JUIN 2023

- 1 *Solution d'hébergement d'urgence*
Centre d'action bénévole
- 2 *Invitation - Tournoi de golf*
Virage santé mentale
- 3 *État d'avancement de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus budgétaire*
Commission municipale du Québec
- 4 *Autorisation de commencer les travaux – Route 112*
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 5 *Aide financière supplémentaire – Mise à niveau de l'aréna Robert-Fournier*
Ministre responsable du Sports, du Loisirs et du Plein-Air
- 6 *Aide financière supplémentaire – Mise à niveau de la patinoire du Parc Nicol*
Ministre responsable du Sports, du Loisirs et du Plein-Air

2023-202 CORRESPONDANCES DE JUIN 2023

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de juin 2023 soient reçues.

ADOPTÉ

2023-203 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 4 juillet 2023 soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies.

ADOPTÉ

2023-204 MAINLEVÉE PARTIELLE – LOTS 6 541 106 ET 6 541 107

CONSIDÉRANT l'acte de vente par la Ville de East Angus en faveur de Les Industries Mavi Inc, portant le numéro 26 831 205;

CONSIDÉRANT que Les Industries Mavi Inc. désirent céder les immeubles à Mavi et Co inc.;

CONSIDÉRANT la clause résolutoire de l'acte de vente;

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la mairesse Lyne Boulanger et le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville la mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de rétrocession sur les lots 6 541 106 et 6 541 107. **ADOPTÉ**

2023-205 AUTORISATIONS – BUREAU DE POSTE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le Conseil autorise les personnes suivantes à récupérer le courrier au bureau de poste de East Angus :

- David Fournier
- Bruno Poulin
- Sonia Dougherty
- Julie Laroche
- Maude Boivin
- Etienne Bouchard
- Patrick Bernard
- Jean-Pierre Moisan
- Jean-Yves Thibeault
- Richard Moore
- Maxime Moore
- André Aubin
- Miguel Fortin

ADOPTÉ

2023-206 CESSION DE TERRAIN LOT 6 577 029

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus cède à titre gratuit en faveur du projet Habitation East Angus, sans garantie légale, à leurs risques et périls à la condition suivante :

- l'organisme de procéder à la réalisation du projet de construction au plus tard dans 2 ans après la signature du contrat notarié. À défaut de construire, l'organisme devra rétrocéder l'immeuble à titre gratuit dans les trente jours de la réception d'un avis écrit de la Ville à cette fin.

QUE la mairesse Lyne Boulanger, ainsi que Bruno Poulin, greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document concernant la cession du lot 6 577 029 du Cadastre du Québec. **ADOPTÉ**

2023-207 NON-RENOUVELLEMENT ENTENTE FIBRE OPTIQUE

ATTENDU QUE le 3 octobre 2005, la Ville d'East Angus, alors représentée par son maire Martin Mailhot et son directeur général Normand Graillon, a signé *l'Entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François*;

ATTENDU QU'en vertu de son article 2, l'entente est valable pour une durée de vingt (20) ans à compter de la date de sa signature et qu'elle se renouvelle pour des termes additionnels de cinq (5) ans à moins d'être dénoncée, par écrit, aux autres parties à l'entente, douze (12) mois avant son expiration initiale ou avant tout renouvellement;

ATTENDU QUE la Ville ne souhaite pas demeurer liée par l'entente à l'expiration de son terme initial de vingt ans (20) ans et qu'elle souhaite immédiatement aviser les parties à l'entente de son intention, conformément à l'article 2 de ladite entente;

Il est unanimement résolu

QUE la Ville d'East Angus ne renouvelle pas son adhésion à *l'Entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François* signé le 3 octobre 2005;

QUE le conseil donne instruction à son directeur général d'aviser par écrit toutes les parties à l'entente de la décision du conseil de ne pas participer à son renouvellement à l'expiration de son terme initial, en leur transmettant copie conforme de la présente résolution, laquelle tient lieu d'avis écrit de non-renouvellement au sens de l'article 2 de ladite entente. **ADOPTÉ**

2023-208 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de juin au montant de 1 397 248.34 \$ (1 233 231.10 \$ par chèque et 164 017.24 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de juin au montant de 127 488.70 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

2023-209 PIIA – 16, RUE ANGUS SUD

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 5 juillet 2023, a étudié la demande de permis pour changer le bardeau d'asphalte pour de la tôle sur les façades sud;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation du bâtiment situé au 16, rue Angus Sud. **ADOPTÉ**

2023-210 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 569 (158, RUE DUPLIN)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Sylvain Lemelin qui est à l'effet :

- d'autoriser l'implantation d'un garage existant à une distance de 0,73 mètre de la ligne latérale au lieu de 1 mètre;
- d'autoriser l'implantation d'un garage existant à une distance de 0,87 mètre de la ligne arrière au lieu de 1 mètre;
- De permettre une superficie de 50,38 mètres carrés alors que le règlement permet un maximum de 10 % du terrain représentant 46,05 mètres carrés.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil de refuser la dérogation.

Il est unanimement résolu

QUE la demande de dérogation mineure faite par Sylvain Lemelin soit refusée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2023-211 ADJUDICATION DE CONTRAT – BAIES VITRÉES ARÉNA ROBERT-FOURNIER

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat d'achat et d'installation de 14 baies vitrées à l'aréna Robert-Fournier à l'entreprise Agorasport pour un montant de 10 095 \$ excluant les taxes selon la soumission datée du 6 juin 2023. **ADOPTÉ**

2023-212 PUBLICITÉ DANS LES ABRIBUS

CONSIDÉRANT la demande de Transport de personnes HSF;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville autorise l'affichage de publicité dans les abribus à certaines conditions :

- permettre l'affichage d'activités municipales et/ou activités sur le territoire de la MRC dans l'abribus;
- la Ville devra être informée des affichages à l'intérieur de l'abribus
- s'assurer de favoriser davantage les commerces locaux lorsque cela est possible. **ADOPTÉ**

**2023-218 ADOPTION RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 850 – RÈGLEMENT
SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le règlement numéro 850 intitulé « Règlement 850 – règlement sur les usages
conditionnels » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2023-219 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 851 – RÈGLEMENT
UNIFORMISÉ DE LA VILLE DE EAST ANGUS**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Dany Langlois, avec demande de
dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement
numéro 851 intitulé « Règlement 851 – règlement uniformisé de la Ville de East
Angus», afin de permettre d'uniformiser tous les règlements de nuisance de la
MRC et de permettre une application plus facile auprès de la SQ, sera présenté
pour adoption. **ADOPTÉ**

**2023-220 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 851 –
RÈGLEMENT UNIFORMISÉ DE LA VILLE DE EAST ANGUS**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 851 intitulé « Règlement 851 – règlement
uniformisé de la Ville de East Angus » soit déposé. **ADOPTÉ**

**2023-221 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 852 – RELATIF À
L'IMPOSITION D'UN DROIT SUPPLÉTIF**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Guillaume Landry, avec demande
de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le
règlement numéro 852 intitulé « Règlement 852 – relatif à l'imposition d'un droit
supplétif», sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2023-222 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 852 –
RELATIF À L'IMPOSITION D'UN DROIT SUPPLÉTIF**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 852 intitulé « Règlement 852 – relatif à
l'imposition d'un droit supplétif » soit déposé. **ADOPTÉ**

**2023-223 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 853 – DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE DE 690 190 \$ ET UN EMPRUNT DE 690 190 \$ POUR
LE PAVAGE DU DÉVELOPPEMENT HAUTE-RIVE**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Gilbert, avec demande de
dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement
numéro 853 intitulé « Règlement 853 décrétant une dépense de 690 190 \$ et un
emprunt de 690 190 \$ pour le pavage du développement Haute-Rive», sera
présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2023-224 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 853 –
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 690 190 \$ ET UN EMPRUNT
DE 690 190 \$ POUR LE PAVAGE DU DÉVELOPPEMENT
HAUTE-RIVE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 853 intitulé « Règlement 853 – Règlement 853
décrétant une dépense de 690 190 \$ et un emprunt de 690 190 \$ pour le pavage
du développement Haute-Rive » soit déposé. **ADOPTÉ**

Période de questions de l'assistance

Aucune question.

2023-225 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 21. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2023-208	Approbation des comptes
2023-209	PIIA – 16, rue Angus Nord
2023-211	Adjudication de contrat – Baies vitrées aréna Robert-Fournier
2023-213	Tournoi de golf – Fondation Marc Rousseau
2023-214	Tournoi de golf – Virage santé mentale
2023-216	Projet Carbone Scol'ère